



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Avis quant à la recevabilité des 8 nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire (7 publiques et 1 ordinaire) suivantes :

Demande de pétition publique 1589 - Prime de reconnaissance pour les salariés des sociétés de service de sécurité et de gardiennage

Demande de pétition publique 1590 - Création du métier d'agent de sécurité

Demande de pétition publique 1591 - Frais d'agence immobilière

Demande de pétition publique 1592 - REFERUNDUM NATIONAL 5G

Demande de pétition publique 1593 - NOUS, LES GENS / WE, THE PEOPLE / WIR, DIE MENSCHEN / NÓS, A PESSOA

Demande de pétition publique 1594 - congé collectif

Demande de pétition ordinaire 1595 - Géint droen vun de Masken

Demande de pétition publique 1596 - Créer une base légale pour rendre le télétravail obligatoire au moins une fois par semaine pour les professions le permettant

2. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Dan Biancalana remplaçant M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Jeff Engelen remplaçant M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Joé Spier, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen
M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Avis quant à la recevabilité des 8 nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire (7 publiques et 1 ordinaire) suivantes :**

Demande de pétition publique 1589 - Prime de reconnaissance pour les salariés des sociétés de service de sécurité et de gardiennage

Demande de pétition publique 1590 - Création du métier d'agent de sécurité

Demande de pétition publique 1591 - Frais d'agence immobilière

Demande de pétition publique 1592 - REFERUNDUM NATIONAL 5G

Demande de pétition publique 1593 - NOUS, LES GENS / WE, THE PEOPLE / WIR, DIE MENSCHEN / NÓS, A PESSOA

Demande de pétition publique 1594 - congé collectif

Demande de pétition ordinaire 1595 - Géint droen vun de Masken

Demande de pétition publique 1596 - Créer une base légale pour rendre le télétravail obligatoire au moins une fois par semaine pour les professions le permettant

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 13 mai 2020 un avis positif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1589** - Prime de reconnaissance pour les salariés des sociétés de service de sécurité et de gardiennage, **dans le contexte actuel de la crise du Covid-19***

Pétition au nom de "NGL-SNEP" en qualité de "Secrétaire Général"

Dépôt: le 08.05.2020 à 08:20

Pétitionnaire: Armand Wildanger

*Demande de pétition publique **1592** - REFERUNDUM NATIONAL 5G*

Dépôt: le 08.05.2020 à 16:56

Pétitionnaire: Fabian Hirtz

*Demande de pétition publique **1596** - Créer une base légale pour rendre le télétravail obligatoire au moins une fois par semaine pour les professions le permettant*

Dépôt: le 10.05.2020 à 14:01

Pétitionnaire: Max Zambelli

*Demande de pétition publique **1563** - Faire tester au Covid-19 toute la population avant*

de commencer le déconfinement
Dépôt: le 20.04.2020 à 21:44
Pétitionnaire: Marthe Evelyne Ongono Mbah

*Demande de pétition publique **1571** - Gegen übertriebenen Gebietsschutz für Fledermäuse !*

Dépôt: le 24.04.2020 à 20:13
Pétitionnaire: André Schmit

*Demande de pétition publique **1583** - Prise en charge par les caisses de maladie d'une part des frais résultant de la pédicure médicale, prescrite par ordonnance médicale*

Dépôt: le 01.05.2020 à 19:19
Pétitionnaire: Jean Léon Erpelding

*Demande de pétition publique **1584** - Ons nei Heemecht / Mieux vivre au Luxembourg*

Dépôt: le 01.05.2020 à 22:22
Pétitionnaires: Serge et Sabine Tonnar-Stoltz

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 13 mai 2020 un avis négatif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1591** - Frais d'agence immobilière*

Dépôt: le 08.05.2020 à 12:01
Pétitionnaire: Ali Cesmedar

Motivation :

La demande de pétition publique 1591 est jugée similaire à la demande de pétition publique 1370 – *Frais d'agence à payer par le propriétaire en cas de location*, déposée le 20 août 2019. La Commission des Pétitions constate dès lors qu'elle est irrecevable en vertu de l'article 164 (3) du règlement de la Chambre des Députés qui stipule qu'« une pétition publique introduite sur le site internet de la Chambre des Députés ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2. »

*Demande de pétition publique **1593** - NOUS, LES GENS / WE, THE PEOPLE / WIR, DIE MENSCHEN / NOS, A PESSOA*

Dépôt: le 08.05.2020 à 16:57
Pétitionnaire: Fabian Hirtz

Motivation :

La demande de pétition publique 1593 ne répond pas au critère de l'intérêt national qui doit être respecté pour admettre une demande de pétition publique. Partant, la Commission des Pétitions n'est pas compétente à recevoir cette demande et la juge comme irrecevable.

PETITIONS A REFORMULER

*Demande de pétition publique **1590** - Création du métier d'agent de sécurité*

Pétition au nom de "NGL-SNEP" en qualité de "Secrétaire Général"

Dépôt: le 08.05.2020 à 08:33, Pétitionnaire: Armand Wildanger

Motivation :

Les membres de la commission estiment qu'une convention collective ne peut, en droit, pas contenir des dispositions plus mauvaises que ne le prévoit la loi. Si tel était le cas, la loi s'appliquerait d'office. Dès lors, les membres de la commission prient l'auteur de la pétition de relativiser son argumentation à ce sujet en tenant compte de la hiérarchie des normes et des effets qui en découlent.

*Demande de pétition publique **1594** - congé collectif*

Dépôt: le 08.05.2020 à 19:14, Pétitionnaire: Antonio Manuel Gracio Pedrosa

Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteur de la pétition d'en préciser l'intitulé afin qu'il indique l'objet de la pétition. Le pétitionnaire est également prié de supprimer le terme "je", car une pétition ne doit pas refléter un intérêt personnel. Finalement, les membres de la commission demandent au pétitionnaire de préciser plus en détail la motivation de l'intérêt général.

Echange de vues

Concernant l'examen de la **demande de pétition publique 1589**, Monsieur le Député André Bauler soulève la question de savoir à qui il appartient de financer la prime que le pétitionnaire réclame pour des salariés d'un secteur économique privé, en l'occurrence les salariés des sociétés de sécurité et de gardiennage. De plus, l'orateur demande quel membre du gouvernement en serait compétent et quel ministre devrait, le cas échéant, représenter le gouvernement dans un débat public relatif à cette pétition.

Madame la Députée Octavie Modert estime qu'il s'agit du Ministre ayant le Travail dans ses attributions. A cela pourrait encore s'ajouter le Ministre de l'Economie.

Madame la Députée Lydia Mutsch propose de ne pas trop s'attarder sur la question de savoir quel ministre pourrait être délégué par le gouvernement afin de participer à un débat public. Si Monsieur le Ministre du Travail estime qu'il n'est pas compétent, le gouvernement désignera un autre ministre.

Monsieur le Député Marco Schank explique que lors de certains débats publics, plus d'un ministre fut présent. Il est également déjà arrivé qu'un ministre participant à un débat public y représentait le gouvernement dans son ensemble.

Madame la Présidente estime qu'il appartient au pétitionnaire de préciser, le cas échéant lors du débat public, la façon dont il pense que le financement de la prime qu'il revendique puisse être assuré.

La **demande de pétition publique 1592** revendique la tenue d'un référendum au niveau national au sujet de l'introduction d'un réseau « 5G ». Madame la Présidente estime que cette demande de pétition publique se distingue de la pétition 1560, ouverte à signature, qui revendique un arrêt de la mise en place d'un tel réseau.

Monsieur le Député Paul Galles hésite à considérer que la revendication d'un référendum soit suffisante pour se distinguer de la pétition revendiquant un simple arrêt du développement du réseau 5G.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint Monsieur le Député Paul Galles. Il précise qu'en effet, lors d'un débat public relatif à l'arrêt du 5G, la question d'un référendum pourrait être soulevée. L'orateur estime toutefois qu'il ne voit pas vraiment une objection à considérer la présente demande comme recevable.

Madame la Députée Octavie Modert rappelle que l'auteur de la présente pétition publique a déjà introduit une pétition ordinaire au sujet du 5G.

Madame la Députée Lydia Mutsch pense qu'il convient de considérer la présente pétition publique comme recevable, car elle a une autre finalité que la pétition 1560.

Madame la Présidente est également en faveur d'un avis positif quant à la demande de pétition publique 1592. Elle estime que si cette pétition devait dépasser le seuil prévu pour la tenue d'un débat public, il serait judicieux de traiter dans une même réunion publique tant la pétition 1560 que la pétition publique 1592.

La **demande de pétition publique 1593** - NOUS, LES GENS / WE, THE PEOPLE / WIR, DIE MENSCHEN / NÓS, A PESSOA, développe une théorie complotiste et revendique une enquête à mener à l'encontre du couple milliardaire Bill et Melinda Gates, que l'auteur de la pétition accuse d'être à l'origine de la pandémie du Covid-19.

Madame la Présidente demande si la Commission des Pétitions est compétente pour instruire une pétition de ce genre. Elle affirme ne pas être contente en vue de la démarche entreprise par le pétitionnaire. L'oratrice doute fort que les accusations contenues dans la pétition puissent être véridiques.

Monsieur le Député André Bauler estime que les théories complotistes comportent un risque évident.

Monsieur le Député Marco Schank met en garde contre l'instruction de pétitions à caractère complotiste. La pétition sous examen contient de nombreuses affirmations qui ne peuvent pas être contrôlées. L'orateur en garde un sentiment de malaise.

Madame la Députée Lydia Mutsch rejoint Monsieur le Député Marco Schank. Elle donne toutefois à considérer que l'argumentation pour refuser la présente demande de pétition publique doit être pertinente et doit pouvoir s'appliquer à d'autres demandes à venir qui auraient un caractère comparable aux thèses complotistes développées par l'auteur de présente pétition.

Monsieur le Député Paul Galles constate que les thèses développées par le pétitionnaire sont connues et que ce genre de théorie complotiste est assez largement répandu. Quant aux arguments pour motiver le refus de la pétition sous examen, Monsieur le Député doute qu'il soit facile d'en trouver qui s'avèrent pertinents et inébranlables.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf donne à considérer que le rôle de la commission est de se prononcer sur la recevabilité d'une demande de pétition publique. En principe, chacun a le droit d'avoir une opinion. Monsieur le Député pense qu'il est fort difficile de trouver des arguments qui permettent de refuser la présente demande de pétition, même si l'orateur est personnellement mal à l'aise devant les affirmations mises en avant par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Marc Hansen constate que l'intitulé doit de toute façon être reformulé. Il met ensuite en doute certaines affirmations. A titre d'exemple, le

pétitionnaire prétend que ce soit de manière crédible que Gates, l'UNICEF et l'OMS ont déjà été accusés de stériliser intentionnellement des enfants kenyans en utilisant un antigène HCG caché dans les vaccins antitétaniques. L'orateur pense qu'une telle affirmation va très loin.

Madame la Présidente rejoint Monsieur le Député Marco Schank. Elle explique qu'elle doit pouvoir défendre publiquement le fait qu'une pétition ait été acceptée par la commission. Elle signale qu'elle craint certains commentaires sur le site internet de RTL qui sont, assez souvent, désobligeants envers les pétitionnaires et la Commission des Pétitions.

Monsieur le Député Gusty Graas constate que la commission n'est guère compétente pour vérifier les accusations portées par le pétitionnaire à l'encontre du couple milliardaire. Il donne à considérer que le pétitionnaire doit, pour sa part, assumer une responsabilité s'il prononce de pareilles accusations. L'orateur souligne à cet égard la responsabilité propre des pétitionnaires.

Par ailleurs, Monsieur le Député constate que la demande de pétition ne répond pas à un intérêt d'ordre national.

L'orateur pense encore qu'il convient de ne pas surestimer l'importance de certains commentaires sur le site de RTL. Il signale encore certaines réactions qu'il a reçues du fait que la Commission des Pétitions a récemment approuvé une pétition revendiquant la suppression du 13^{ème} mois des fonctionnaires (et des mandataires politiques) pour financer les dettes contractées dans le contexte de la lutte contre le Covid-19. L'orateur conclut en constatant que le rôle à jouer par la Commission des Pétitions est souvent mal interprété et compris en public.

Madame la Députée Octavie Modert pense que l'intitulé n'est pas admissible. Elle estime certaines affirmations intenable, comme notamment celle qui prétend que le milliardaire visé par le pétitionnaire voudrait faire baisser la croissance démographique par le moyen d'une vaccination.

L'oratrice demande encore de savoir à qui s'adresse la présente pétition. Elle estime que dans des cas comparables, la conclusion fut souvent de dire que la Commission des Pétitions n'est pas compétente.

Monsieur le Député Marc Goergen met en garde devant la publication de la présente pétition sur le site de la Chambre des Députés. Une telle publication pourrait donner l'impression que la Chambre accorde une certaine forme de crédit aux affirmations du pétitionnaire, alors qu'il s'agit d'affirmations intenable. L'orateur pense qu'il serait fort utile de reconsidérer les procédures de la commission face à une recrudescence notable de théories complotistes.

Monsieur le Député Paul Galles constate qu'en effet, il peut s'avérer difficile de véhiculer d'une manière correcte le rôle de la Commission des Pétitions, surtout en rapport avec certains commentaires sur RTL. Le public a souvent l'impression que la commission s'exprime favorablement sur le fond d'une pétition lorsque celle-ci est déclarée recevable.

L'orateur constate encore que les défenseurs de thèses complotistes qui ne trouvent pas un moyen juridique pour avoir gain de cause, se tournent vers l'instrument des pétitions pour percer avec leurs idées.

L'orateur constate également que la demande sous examen ne répond pas au critère de l'intérêt national. Partant, la Commission des Pétitions n'est pas compétente et ne peut pas admettre la présente demande de pétition publique.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint l'avis de Monsieur Galles. Il donne en plus à considérer que la pétition sous examen ne répond pas non plus au critère de l'intérêt général. L'orateur conclut qu'il convient de refuser la demande de pétition sous examen.

Madame la Députée Lydia Mutsch pense également que l'absence d'un intérêt national est un argument pertinent pour refuser la présente demande de pétition publique. Elle pense cependant que l'absence d'intérêt général n'est pas suffisamment pertinent et qu'un intérêt général pourrait à la limite être dégagé, le cas échéant, du texte sous examen.

L'oratrice signale encore que si l'on refusait la présente pétition pour cause d'un manque d'intérêt national, il faudra invoquer un tel argument également à l'avenir, si l'occasion se présente.

Madame la Présidente rappelle son souci de maintenir la faculté de la Commission pour réagir de manière flexible, dans un large consensus, sans être trop liée par des critères qu'elle aurait fixés.

Monsieur le Député André Bauler rejoint Monsieur le Député Gusty Graas pour dire que l'appréciation d'une pétition ne peut pas être motivée par des préférences personnelles. L'orateur pense par ailleurs que l'auteur de la pétition pourrait être en mesure d'argumenter que son texte revête un intérêt général, voire un intérêt national. En conséquence, un catalogue de critères risque de ne pas couvrir tous les cas de figure dont aura à connaître la Commission des Pétitions.

Le sens des pétitions est, selon l'orateur, que l'auteur s'adresse au gouvernement afin que l'État défende activement les doléances exprimées par les citoyens, des doléances qui, en règle générale, sont le plus souvent de nature concrète. Or, dans le cas de la demande de pétition sous examen, force est de constater qu'elle évolue dans un espace flou. L'orateur pense que pour cette raison il est difficile de l'accepter.

Monsieur le Député Marco Schank rappelle que, certes, un auteur d'une pétition a le droit de défendre sa cause, mais que la commission a toujours veillé à ce que les revendications formulées par les pétitionnaires n'étaient pas fondées sur de fausses prémisses.

L'orateur pense, que peu importe la finesse des critères retenus, l'on arrive toujours à des situations qui constituent une zone grise et qui ne sont pas clairement déterminables.

L'orateur rappelle qu'en l'occurrence, les accusations portées par le pétitionnaire à l'encontre du couple Gates ne sont pas anodines. Les fausses affirmations prononcées par le pétitionnaire vont en effet très loin, estime Monsieur le Député.

EXAMEN D'UNE PÉTITION ORDINAIRE

*Demande de pétition publique **1595** - Géint droen vun de Masken*
Dépôt: le 07.05.2020 à 19:22, Pétitionnaire: Sylvain Lickes

Les membres de la commission déclarent la pétition ordinaire 1595 irrecevable.

Motivation :

La Commission des Pétitions juge la pétition ordinaire 1595 irrecevable car elle contient des affirmations erronées. En effet, tant que l'Institut Robert Koch et l'Organisation mondiale de la santé préconisent le port des masques protecteurs dans la lutte contre le Covid-19, l'affirmation du cas contraire est dès lors fausse. Les membres de la commission estiment encore erronée l'affirmation que des bactéries dangereuses naissent du fait de porter un masque protecteur, les seules bactéries pouvant s'accumuler étant celles propres à son porteur.

2. Divers

Madame la Présidente informe les membres de la commission que la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés vient de lui signaler que les frais relatifs à l'élaboration et l'installation du nouveau volet des pétitions sur internet, qui s'élèveront à quelque 60.000 euros, pourront en principe être pris en charge. L'oratrice s'attend à une présentation des premières propositions à élaborer par une entreprise externe vers les mois de juin-juillet 2020.

Monsieur le Député Marc Hansen demande de recevoir un aperçu de ces travaux, encore avant de rencontrer les responsables de l'entreprise en question, ceci en vue de préparer un échange actif.

Madame la Présidente donne à considérer que la transposition des idées arrêtées par la commission est de nature fort technique. L'oratrice rappelle les modifications déjà réalisées d'urgence sur le site internet actuel de la Chambre. Elle explique que les travaux se font de concert avec les collaborateurs de l'administration parlementaire et les responsables de l'entreprise qui sera chargée de ces travaux. Par ailleurs, une présentation des travaux peut être faite en guise de préparation à une discussion menée avec les responsables de l'entreprise en question au sein de la commission.

Monsieur le Député Marc Hansen comprend qu'il convient en effet de procéder rapidement dans la réalisation de ces travaux. Il souligne qu'il fait confiance aux intervenants dans ce processus. C'est en effet un récapitulatif qu'il demande d'obtenir avant la réunion consacrée à la présentation même des travaux en cours de réalisation.

Une collaboratrice de l'administration parlementaire propose un récapitulatif à soumettre par le moyen d'une présentation « powerpoint » encore avant la réunion de la commission qui sera consacrée à la présentation proprement dite par les responsables de l'entreprise externe.

*

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le 27 mai 2020 à 10 :30 heures.

Luxembourg, le 19 mai 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp